



Coûts de production des œufs à Mayotte



Le secteur de la production d'œufs à Mayotte est traditionnellement cité en exemple du fait de sa bonne couverture des besoins locaux. Le dernier recensement agricole (RA) de 2010 montrait que Mayotte était en autosuffisance.

Mais, certaines particularités marquent cette filière : la consommation d'œufs à Mayotte est faible car elle est de l'ordre de 60 œufs/habitant, contre 120 à la Réunion et 250 en métropole – Il y a une forte demande surtout au moment du Ramadan – Les opérateurs de production sont peu nombreux, ce qui devrait faciliter la coordination de la filière, notamment pour planifier les importations nécessaires au moment du Ramadan.

Nous analyserons dans les chapitres qui suivent les coûts de production, les marges de manœuvre pour accroître la productivité et les perspectives de développement face à une demande qui ne peut que croître car les œufs devraient être, y compris à Mayotte, la source de protéine alimentaire la meilleure marché.

Etat du potentiel de production

La COMAVI (Coopérative avicole de Mayotte), basée à Coconi, recense parmi ses adhérents, une bonne dizaine de producteurs d'œufs, dont un principal qui conditionne plus de 70% de la production. Il existe par ailleurs de tous petits producteurs familiaux qui pèsent peu dans l'équilibre économi-

que général de la filière.

Un état réel de production en 2015 chiffre autour de **16 à 18 millions d'œufs en production locale** grâce à un cheptel estimé à 76 000 poules pondeuses.

Pour autant, il a fallu importer l'équivalent de 1,5 million d'œufs en 2015 (700 000 en 2014) et l'historique de 2014 et 2015 montre qu'il semble y avoir un déficit chronique qui s'installe : importations de 37

000 œufs/mois en moyenne entre janvier 2014 et juin 2016 hors période Ramadan.

Contraintes locales pesant sur les coûts

Le poussin « poule pondeuse »

doit encore être directement importé par avion depuis la métropole, à la différence du poulet de chair qui dispose depuis mars 2016 du couvoir d'EKWALI travaillant avec des œufs fécondés. En effet, si on voulait être autonome, il faudrait un atelier « reproducteurs » avec des souches autosexables, ce qui est très technique et donc pas encore à la portée du marché local, trop limité pour un tel investissement (ce qui est d'ailleurs aussi le cas à la Réunion).

CORSAIR est la seule compagnie aérienne qui, pour le moment, accepte de transporter des poussins. Or, à la différence des œufs fécondés qui tolèrent 3 jours de voyage, un poussin supporte moins de 15 heures de transport et donc, cette dépendance au fret aérien crée une fragilité dans la capacité de planification. En situation de rupture de livraison comme c'est le cas depuis décembre 2016, les bandes sont décalées et la planification de la fourniture du marché est mise à mal.

Le prix, vendu « producteur », varie selon les souches de 1,8 à 2,1 €/

poussin, incluant la réduction liée à l'aide européenne POSEI, prévu à hauteur de 0,5 €/poussin (aide à l'import d'animaux vivants). Par comparaison, le prix d'achat pour un producteur métropolitain est de l'ordre de 0,7 à 0,8 €/poussin, **soit 3 fois plus cher rendu « Mayotte ».**

Ce surcoût important est lié aux frais et précautions de transport (palettisation avec cheminée d'air, etc), aux taxes (octroi de mer) et frais de douanes, aux vaccins nécessaires, aux marges des intermédiaires etc.

L'alimentation est, avec celui de l'achat des poussins, le poste qui est regardé de très près par les producteurs, car il détermine largement le coût de production.

Pour du V43, aliment adapté au pic de ponte, le prix de vente en 2016 était de 496 €/tonne (conditionné en sacs de 25 kg) contre, environ 280 €/t en métropole et 386 €/t à la Réunion. Ce surcoût résiduelle reste important, malgré l'aide européenne déjà déduite de 160 €/t sur les matières premières importées (maïs,



soja).

En ordre de grandeur on peut retenir un coût d'alimentation doublé par rapport à la métropole. Si l'élevage de volailles (ponte et chair) se développe comme souhaité, la demande d'aliments induira une augmentation significative du volume de production de l'usine et fera donc baisser très fortement une partie de ce surcoût, qui est lié à l'amortissement de l'infrastructure.

En amortissement des bâtiments et équipements

, l'élevage au sol est le système le plus communément adopté par les éleveurs mahorais, car facile à mettre en place ; l'élevage en batterie (en cages), de plus en plus décrié en métropole, fournit près de 50% de la production locale, concentrée chez 2 éleveurs.

Cette charge pèse entre 3 et 5 €/100 œufs produits, selon que la taille du bâtiment fait 300 ou 70 m² (avec des densités de 8 poules/m²), en précisant toutefois que la plupart des bâtiments et équipements sont subventionnés à 75% minimum. En métropole ou en Suisse (où l'élevage en batterie (cages) est interdit), le cout des bâtiments pour de l'élevage au sol revient à 1 €/100 œufs produits, soit **un cout d'amortissement (hors subvention) à Mayotte au moins 3 fois supérieur à celui de la métropole.**

La main-d'œuvre est mobilisée de manière importante lors de la mise en place des poussins et à la fin de la ponte pour l'enlèvement, l'abattage et le nettoyage. Entre temps, la surveillance est au maximum de quelques heures par jour et le ramassage des œufs en élevage au sol prend de 5 à 30 min selon la taille du bâtiment. En élevage en cages, la collecte des œufs est automatique et il faut 1 personne pour 20.000 poules à Mayotte contre 1 personne pour 50.000 en métropole (taille des élevages 10 fois supérieure).

Au bilan, les paramètres de performance technique sont inférieurs aux normes observées en métropole : la mortalité est 2 fois supérieure (21% contre 4 à 10% en métropole), la

consommation d'aliments de 110 à 120 g/jour et par poule contre 105, l'âge d'entrée en période de ponte de 128 jours contre 122, la durée de ponte de 478 jours contre 390.

La performance de ponte journalière est de **0,67 œuf/poule et par jour, contre 0,8 à 0,9 en métropole**, s'expliquant par des à-coups d'alimentation qui affectent les courbes de ponte – La productivité par poule (320 œufs/poule) est cependant bonne car la faible performance journalière est com-

pensée par une durée de ponte atteignant 16 à 18 mois.

Bilan des coûts de production

Au final, le prix de revient (personnel compris) est de **0,16 €/œuf produit, ce qui est de l'ordre du double de celui de la métropole (0,06 à 0,08 €/œuf)**. Ce différentiel est moindre que pour le poulet de chair (triple du coût de production métropolitain).

Postes de dépenses (hors conditionnement des œufs, étiquetage et alvéoles)	Mayotte			métropole 2015		
	Etude éco sur 5 éleveurs			Standard (en cage)	Plein Air	Sur sol
	€/100 œufs	ratio par rapport métropole (poulet sur sol)	% du cout hors MO	€/100 œufs		
Poussins	0,59		3,9			0,24
Aliments démarrage et croissance	1,23		8,2			
Amortissement bâtiment (12 ans)	3,04		20,2	0,79	0,97	1
Amortissement de la poulette				1,08	1,23	1,16
TOTAL Charges de structure dont dot. aux amortissements (sur 12 ans)	4,86	1,9	32,3	2,13	2,59	2,53
Aliments	8,89	2,3	59,1	3,77	3,99	3,85
MO occasionnelle				0,07	0,06	0,04
frais vétérinaires + nettoyage + désinfection	0,50	2,5	3,4	0,07	0,21	0,20
Eau et électricité	0,40	5,0	2,7	0,14	0,09	0,08
autres (transport aliments, poussins, appro)	0,38	18,9	2,5	0,02	0,02	0,02
TOTAL Charges variables	10,17	2,4	67,7	4,07	4,37	4,19
Cout total de production (hors main d'œuvre)	15,04	2,2	100,0	6,200	6,960	6,720
Cout du travail fourni (7,3 €/h * 3h/j pour 300 m ²)	1,21			0,23	0,87	0,63
Cout total de production	16,25			6,43	7,83	7,35

Le conditionnement des œufs

Aujourd'hui à Mayotte, la « transformation » des œufs se limite au marquage grâce à 2 unités de conditionnement, l'une chez MAJWAY existante depuis des années et l'autre à la COMAVI, opérationnelle depuis début 2015. **La première unité traite de 30 à 35 000 œufs par jour et la seconde environ 60 000 œufs par semaine** au 1^{er} semestre 2016 - Ainsi, c'est environ 16 millions d'œufs qui sont marqués par an. Les ventes directes à la ferme n'ont pas besoin de marquage.

S'il est bien évident qu'il ne sera pas possible de combler tout le déficit de demande du Ramadan par la production locale, à moins de pouvoir stocker ou exporter le surplus produit les onze autres mois, il est néanmoins envisageable d'avoir une légère surproduction en période ordinaire et de **faire appel à une casserie** pour stocker la matière première excédentaire. Ce type d'équipement a déjà existé sur l'île et est envisagé par certains producteurs.

La gestion des poules de réforme est un vrai souci. C'est au total un minimum de 47.000 poules/an (cheptel renouvelable tous les 1.5 ans) qu'il faut abattre, avec des pointes à 1500 poules par jour. Mayotte ne dispose actuellement pas de l'équipement adéquat.

La filière « œufs » soutient donc la filière « chair » dans la nécessité d'ouvrir un abattoir de plus grande capacité que celui existant à Coconi.

En matière de commercialisation, la COMAVI et MAJWAY commercialisent l'essentiel de leurs œufs via des contrats de commercialisation passés avec les GMS (SODIFRAM, Jumbo, SOMACO). Mais, une bonne part des petits producteurs vendent encore en direct ou passent par l'un des deux centres de conditionnement uniquement pour le marquage, pour les vendre dans leurs propres réseaux de distribution (restaurateurs, etc).

Les GMS vendent 60% des 15 à 16 M d'œufs produits (environ 9,2 M d'œufs) en les achetant entre 25 et 27 centimes/œuf pour les revendre entre 32 et 36 centimes au consommateur. Par comparaison, à la Réunion, le consommateur paie l'œuf 23 centimes. En métropole, le prix de l'œuf varie beaucoup selon la qualité : de 12 centimes (œuf batterie) à 58 centimes (gros - label rouge - bio).

Des aides publiques POSEI soutiennent la transformation et la commercialisation selon des critères de qualité, de vente sous contrat à un opérateur agréé et d'organisation :

0.01 € / œuf en aide de base, complétée éventuellement de manière cumulative par les aides suivantes :

0.012 € / œuf pour une structure collective agréée GIEE (groupement d'intérêt environnemental et économique) ou **0.008 €/œuf** si la structure collective n'est pas agréée GIEE

0.013 €/œuf en vente à une collectivité locale ou à la restauration hors foyer

0.03 €/œuf si l'élevage est hors batterie (poules au sol) agréé GIEE ou élevage hors batterie adhérent officiellement à une démarche de certification – Cette partie de l'aide est dégressive jusqu'en 2019.

Ces aides locales sont de nature à rapprocher le prix final de celui observé à la Réunion.

Dans la prochaine mensuelle, nous discuterons de la **mise en place d'une politique d'augmentation raisonnée des capacités de production locale**, pour **faire face à l'évolution positive de +5% à 10% par an de la consommation**. Un marché nouveau s'ouvre également avec les collations scolaires, à hauteur d'un besoin de 3,3 M d'œufs par an.

Le prix du Kanga de la ménagère a augmenté de 10% par rapport à décembre 2016, mais il reste moins chère que celui du mois de janvier de l'année dernière.

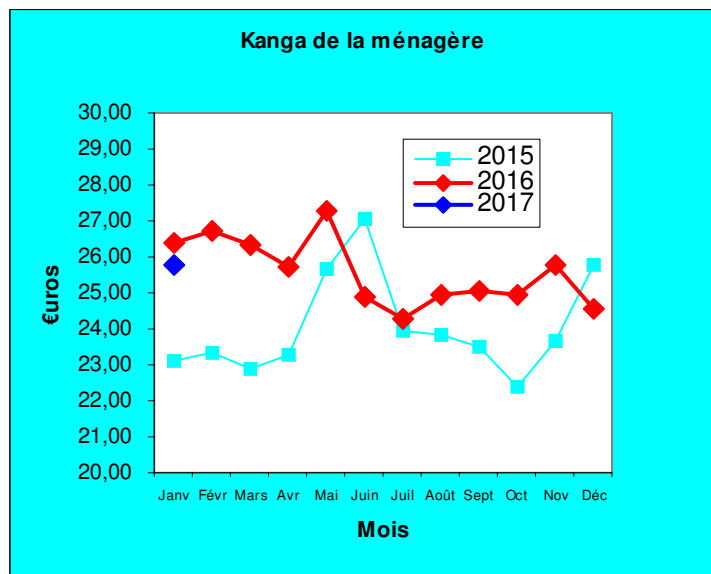
Fruits : Le manque de pluies se fait essentiellement sentir sur la banane dessert dont le prix a augmenté d'environ 20% par rapport au mois de décembre.

Légumes : Exceptés l'aubergine et le concombre, les prix des légumes sont en légère baisse d'environ 5%, en comparaison avec ceux de l'année dernière à la même période.

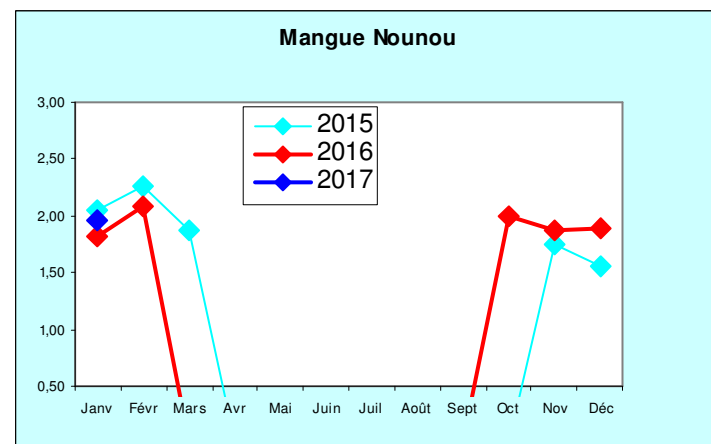
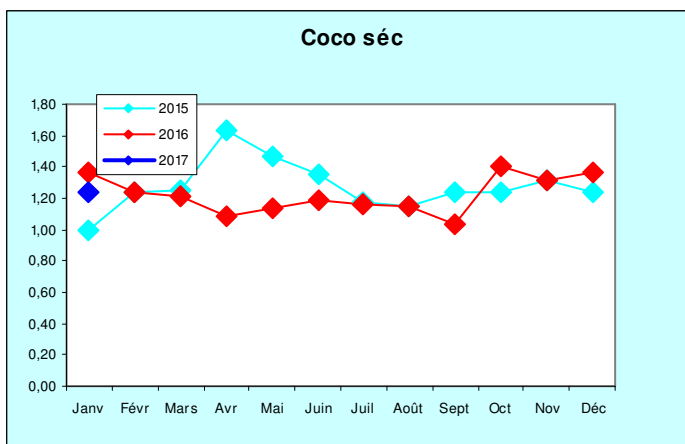
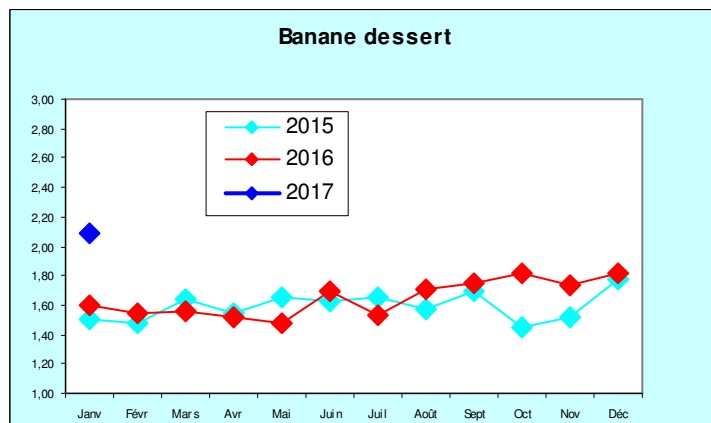
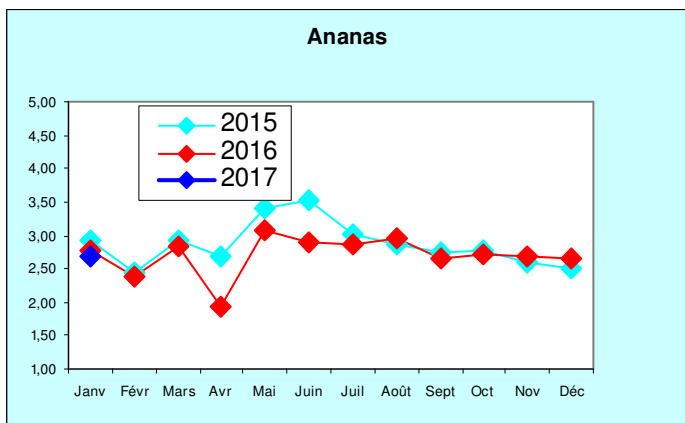
Condiments et produits transformés: Dans l'ensemble, les prix sont en baisse d'environ 10% par rapport au mois de décembre dernier. Ils restent néanmoins plus chères que ceux de l'année dernière à la même période

Constitution du kanga de la ménagère (10 kg) :

FRUITS (2 kg)		LEGUMES (7 kg)	• Tomate = 600 g
• Ananas = 400 g	• Banane dessert = 400 g	• Aubergine = 400 g	• CONDIMENTES (1 kg)
• Banane verte = 400 g	• Cocos = 400 g	• Mafanes = 1 kg	• Ail = 100 g
• Papaye = 400 g	• Mangues = 400 g	• Morelles = 1 kg	• Oignon = 200 g
		• Concombre = 300 g	• Piment = 200 g
		• Manioc = 1,5 kg	• Purée de piment = 200 g
		• Fruit à pain = 200 g	• Achards = 200 g
		• Salade = 500 g	• Jus de citron = 100 g

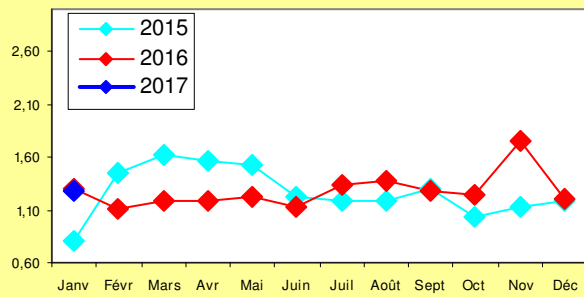


Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

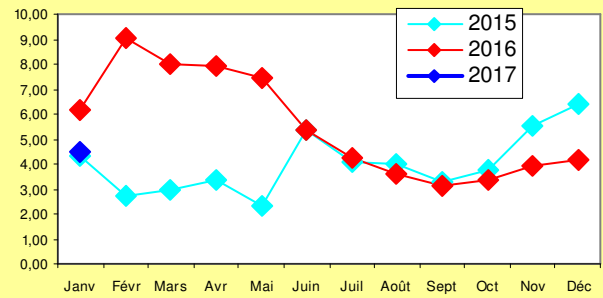


Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

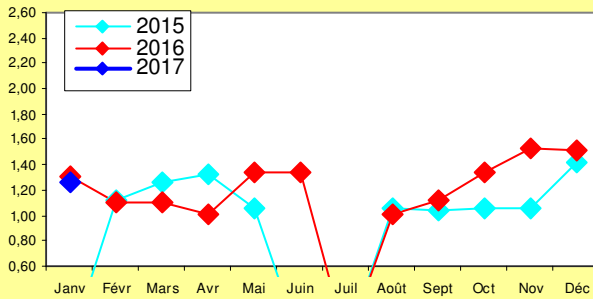
Banane verte



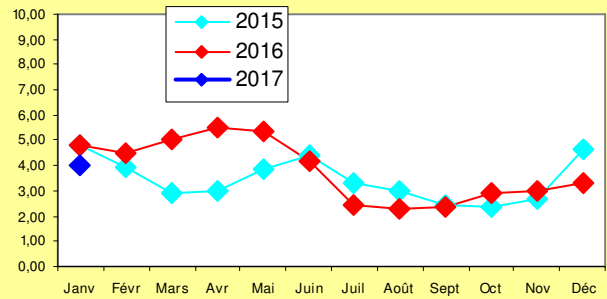
Salade



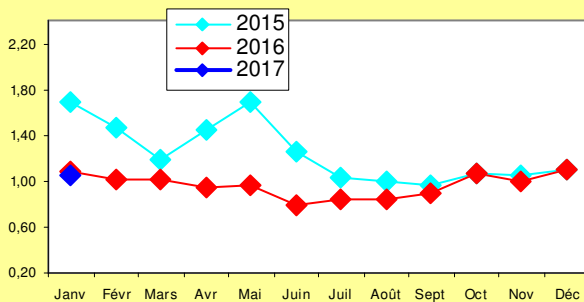
Fruit à pain



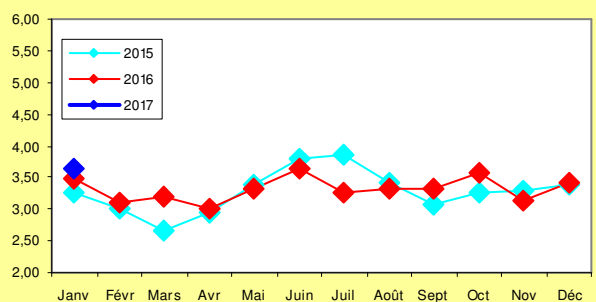
Tomate



Manioc (racines)

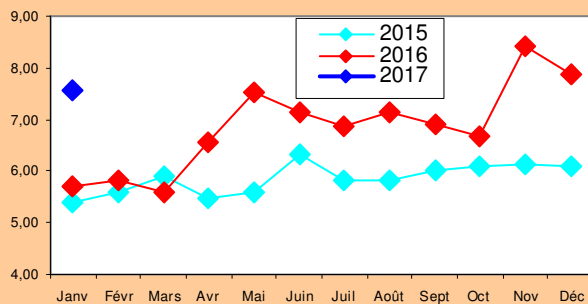


Aubergine

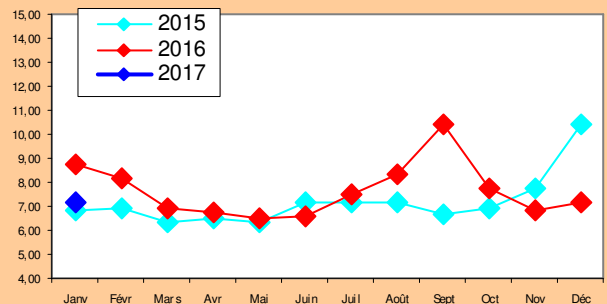


Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)

Ali import



Jus de citron



Agreste

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service d'Information Statistique et Économique

BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE

Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31

Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr

Site Web : daaf.976.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE

Dominique Didot et Dhinou Yves

Impression : SISE



PREFET
DE MAYOTTE